



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Résolution

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-RES-006

Déposé le : 29.01.13

Scanné le : _____

Art. 136 LGC La résolution, qui s'exprime sous la forme d'une déclaration ou d'un vœu, porte sur un sujet d'actualité ou sur un objet traité par le GC. Elle peut être déposée par un député, une commission ou un groupe politique. Elle n'a pas d'effet contraignant pour son destinataire.

Pour que la résolution soit traitée, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt députés. Elle est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière et mise en discussion ; elle peut être amendée avant d'être soumise au vote. Jusqu'au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci peut la retirer. Si la résolution est adoptée et qu'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la suite qui lui a été donnée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de la résolution

Résolution concernant le Projet de contournement autoroutier de Morges

Texte déposé

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à poursuivre ses démarches auprès des autorités fédérales afin d'obtenir les crédits nécessaires à l'amélioration des infrastructures autoroutières lémaniques.

En ce sens, dans le but de simplifier la mobilité des Vaudoises et des Vaudois, ainsi que de garantir la compétitivité de la Métropole lémanique, deuxième pôle économique de Suisse, le Grand Conseil vaudois demande à la Confédération, conformément à l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales (objet 12.018) en cours d'examen final par les Chambres fédérales, d'une part, et aux variantes retenues par l'Office fédéral des routes à ce propos, d'autre part, de planifier le déblocage des crédits nécessaires afin :

- 1) de réaliser d'ici 2030 au plus tard un grand contournement autoroutier de Morges, selon un axe général Aubonne/Morges (Ouest) – Villars-Ste-Croix ;
- 2) de réaliser d'ici 2030 au plus tard une bretelle autoroutière ou « piqûre » selon un axe général Bremlens – Denges, piqûre se rattachant au grand contournement susmentionné ;
- 3) une fois ces travaux réalisés, de déclasser l'autoroute A1 existante du tronçon St-Prex - Denges, afin de « sortir » l'autoroute de la Ville de Morges ;
- 4) de conserver, dans l'annexe (liste de tronçons) à l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, l'autoroute A1 existante entre Denges et Villars-Ste-Croix.
- 5) de minimiser les nuisances des riverains, en particulier dans les quartiers en développement au nord de Bussigny.

Commentaire(s)

Suite à un récent vote de la commission des transports du Conseil national, il est très probable que

l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales (objet fédéral 12.018) sera adoptée par les Chambres fédérales lors de leur session de mars prochain.

En l'état, notre canton est bien placé, puisque cette adaptation fait expressément référence à la réalisation d'un contournement autoroutier de Morges, seul un tronçon autoroutier zurichois bénéficiant du même statut.

Suite à l'analyse effectuée par l'Office fédéral des routes, analyse à laquelle de nombreux milieux ont été associés, il apparaît que la Confédération ne financera, sur la base d'un bilan global, que la réalisation d'un grand contournement autoroutier de Morges, ce dernier étant indispensable pour résoudre le goulet d'étranglement de Crissier, l'un des plus chargés de Suisse (105'000 véhicules/jour en 2011 selon les décomptes de l'Office fédéral des routes).

Par ailleurs, notre canton a demandé et obtenu en principe de la Confédération les crédits nécessaires :

- 1) au désenchevêtrement des flux de trafic au nœud autoroutier de Crissier ;
- 2) à la réalisation ou l'amélioration de plusieurs jonctions autoroutières le long de la ceinture autoroutière de Lausanne, notamment entre Denges et Villars-Ste-Croix, ce au bénéfice notamment de la politique de transfert du trafic sur les transports publics conçue dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges.

En conséquence, tout indique que tout signal politique vaudois allant dans un autre sens que celui d'un soutien au grand contournement autoroutier de Morges, avec le maintien en l'état de l'autoroute existante entre Denges et Villars-Ste-Croix, sera interprété de manière très négative par la Confédération.

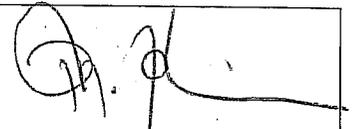
En d'autres termes, notre canton pourrait se retrouver sans aucun contournement autoroutier de Morges, ce qui aboutirait à la paralysie de l'autoroute Lausanne-Genève en général et à une explosion du trafic sur le tronçon autoroutier traversant la Ville de Morges, avec toutes les nuisances induites en particulier.

De ce fait, une résolution de notre Conseil en faveur d'un grand contournement autoroutier de Morges est nécessaire, sur le modèle d'une récente résolution du Grand Conseil genevois en faveur de l'élargissement de l'autoroute de contournement du Grand Genève.

Nom et prénom de l'auteur :

Jobin Philippe

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognoz Frédéric
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaes Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric